

RAPPORTEUR : Madame Isabelle ENON

OBJET : Rapport de l'administrateur de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr - Année 2013

Mesdames, Messieurs,

La Société Anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr (S.A.G.A.) a été créée le 23 septembre 1986. Cette société d'économie mixte locale a pour objet social la gestion et l'exploitation du parc de loisirs de Saint-Cyr appartenant au syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), actionnaire de cette SEM à hauteur de 69,76 %.

La Communauté d'Agglomération possède 3,32% des parts de la société, dont le capital social s'élève à 38 112,25 €. Elle est représentée par un administrateur au conseil d'administration, qui en compte 17.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales, l'administrateur présente le rapport d'activités en conseil communautaire.

Le site comprend :

→ La gestion et l'exploitation du parc, autour du lac de 85 ha (aire de baignade, base nautique, bar-restaurant-épicerie). La fréquentation de 2013, avec 53 000 entrées, a généré un chiffre d'affaires de 90 593€ H.T. en entrées payantes, consolidé à 157 933 € H.T. si l'on inclut les activités sur site : locations et animations. Il y a eu une hausse notable de + 20 % du chiffres d'affaires par rapport à 2012, mais le parc ne génère que 10 % des recettes globales de clientèle.

→ La gestion et l'exploitation d'un camping 4 étoiles, de 203 emplacements : 166 « nus », 7 bungalows et yourtes, et 30 mobil-homes (+ 5 en 2013). 31 000 nuitées ont été enregistrées en 2013 (- 15 %), pour un C.A. de 412 856 €; en baisse de 4 %, malgré l'investissement réalisé sur de nouveaux locatifs, qui ont un meilleur taux de remplissage que les emplacements nus. Les conditions climatiques de début de saison ont leur part dans cette chute de fréquentation.

→ La gestion et l'exploitation du golf du Haut-Poitou (27 trous, 2 parcours techniques) : 604 adhérents (585 en 2012), pour une chiffre d'affaires de 438 000 € hors taxes.

→ La gestion du restaurant du golf du Haut-Poitou, qui comporte une salle panoramique de 60 couverts, une terrasse avec vue sur le parcours et 2 salles de séminaires : 15 780 couverts, pour un C.A. de 404 357 € (+ 10 % par rapport à l'année antérieure).

Les recettes de fonctionnement se sont élevées au total en 2013 à 1 564 859 € H.T., pour plus de 2 200 000 € de charges d'exploitation. La contribution du SMASP à ce déficit d'exploitation s'est élevée à 607 983 €. Elle remonte très légèrement, après une baisse très nette lors des exercices antérieurs (707 111 € en 2010, 621 043 € en 2011, et 601 117 € en 2012).

En 2013, 600 000 € d'investissements ont été réalisés sur le site, dont 226 000 € au camping, 216 000 € au golf, 70 000 € au restaurant, et 88 000 € sur le parc.

Délibération du conseil communautaire

du 29 septembre 2014

n°10

page 2/2

Le chiffre d'affaires net H.T. de la société s'est élevé pour 2013 à 2 231 358 €, contre 2 164 640 € sur l'exercice antérieur.

La participation de la CAPC au financement de la base de loisirs, via le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou s'est élevée pour 2013 à 479 585 €.

Le résultat net comptable de 2013 après impôt s'établit à 20 €, tout juste à l'équilibre, contre 547 € l'année antérieure.

La S.A.G.A. est attributaire depuis le 1er janvier 2008 de l'exploitation et de la gestion du parc de Saint-Cyr, par voie de délégation de service public. Cette dernière prend fin le 31 décembre 2014 ; la prochaine Délégation de Service Public est de ce fait en cours de négociation

VU l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

VU la délibération n° 6 du 29 mars 2010 relative au transfert des actions détenues par les villes de Châtelleraut et de Naintré au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais,

CONSIDERANT les pièces relatives aux comptes de la société pour l'année 2013, approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2014,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport d'activités de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr concernant le dernier exercice connu au 31 décembre 2013, dont une copie est jointe à la présente délibération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 03/10/2014 n° 8095
Publié au siège de la CAPC, le 03/10/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER